

Au sommaire :

1. Prochaine journée ASMA du 13/03/2018
2. Renouvellement de votre affiliation à l'ASMA et cotisation 2018
3. Calendrier des journées ASMA en 2018
4. Programme des activités de la WVV en 2018
5. Colloque organisé par la SSST : le 4 mai 2018

1. Prochaine journée ASMA du 13 mars 2018 à Liège

Lieu :

La salle académique de l'Université de Liège, Place du XX août, 7 à 4000 Liège

Programme de la matinée :

Pathologies Pulmonaires. Quel impact sur la capacité de gain ?

8h30-9h00 : accueil par le Dr Isabelle Van Looy

9h00-9h45 :

Cancer du poumon : mise au point diagnostic - traitement - répercussions socio-professionnelles.

Dr Anne Sybille, pneumologue au CHU de Liège

9h45-9h55 : questions-réponses

9h55-10h40 :

BPCO/ Asthme sévère : EFR - diagnostic - traitement - répercussions socio-professionnelles

Prof Louis Renaud, chef de service de pneumologie du CHU de Liège

10h40-10h50 : pause

10h50-11h20 :

Tabacologie : nouvelles méthodes pour arrêter de fumer.

Prof Pierre Bartsch, ancien chef de service du CHU de Liège, pneumologue à la clinique André Renard.

11h20-12h :

Méfais de la pollution atmosphérique dans les grandes agglomérations - répercussions socio-économiques.

Prof Louis Renaud, chef de service de pneumologie du CHU de Liège.

12h00-12h30 : questions réponses avec les 2 orateurs.

12h30-13h45 : Lunch

Programme de l'après-midi :

Allergies - Gastro, dermato ... Quels impacts sur la vie professionnelle ?

13h45-14h35 :

Allergies et intolérances alimentaires (gluten, lactose) - répercussions socio-professionnelles.

Dr Catherine Reenaers, gastroentérologue au CHU de Liège et à l'hôpital de Verviers

14h35-14h45 : questions réponses

14h45-15h30 :

Maladies chroniques inflammatoires intestinales : données et traitements actuels - impact sur la qualité de vie - perspectives pour l'avenir - mise au point - nouveaux traitements- répercussions socio-professionnelles.

Prof Catherine Van Kemseke gastroentérologue au CHU de Liège.

15h30-15h40 : questions-réponses.

15h40-16h20 :

Les allergies cutanées : mise au point - traitement - répercussions socio-professionnelles.

Dr Muriel Sabatiello, dermatologue dans diverses institutions liégeoises.

16h20-17h00 :

Maladie de Verneuil : traitements - répercussions socio-professionnelles.

Dr Failla Valérie dermatologue dans les polycliniques de la clinique André Renard.

17h00-17h15 : questions-réponses

→ Dès le 14 février, vous êtes invité à vous inscrire vous-même sur le site ASMA

2. Renouvellement de votre affiliation à l'ASMA et cotisation 2018

Nous vous invitons à renouveler votre affiliation comme membre de l'ASMA pour l'année 2018 et de faire en sorte que votre cotisation 2018 soit versée au trésorier de l'ASMA.

→ Vous pouvez le faire à l'occasion de votre inscription pour la journée ASMA du 13 mars prochain :

Sur le [site ASMA](#), vous cliquez soit tout en haut à droite sur "[Plateforme d'inscription](#)", soit dans la page "ACTIVITES" > bouton "Toutes infos pratiques" de la journée du 13/03/2018 > clic sur le bouton "[ENREGISTRER](#)" :

- 1° cochez la case "J'ai lu et j'accepte",
- 2° introduisez votre adresse mail (celle utilisée lors de l'enregistrement de votre compte),
- 3° le mot de passe (voir le mail de confirmation reçu de info@asma.social).
- 4° clic sur "se connecter"
- 5° clic sur l'onglet "Affiliation" : ... voyez plus loin sur cette lettre
- Ensuite vous avez la possibilité de vous inscrire pour la journée ASMA du 13/03/2018
- Terminez toute la procédure jusqu'à ce que vous voyiez la page "Merci".
- Un mail vous parviendra avec la confirmation de votre affiliation et les modalités pour le paiement de la cotisation et la confirmation de votre inscription à la journée du 13 mars prochain.

- Les médecins travaillant dans le secteur de la médecine d'assurance sociale (médecins-conseils, médecins inspecteurs, médecins de FEDRIS et de la DGPH, etc.) s'inscrivent comme **membre effectif cotisant**, **même si c'est votre institution qui versera** pour vous le montant de la cotisation.

Seuls les médecins-conseils engagés au cours de l'année 2018 peuvent s'inscrire comme membre effectif non cotisant, ainsi que les étudiants en médecine d'assurance sociale.

- Les paramédicaux faisant partie d'une équipe pluridisciplinaire du médecin-conseil s'inscrivent comme **membre adhérent cotisant**. C'est aussi le cas des médecins qui ne travaillent pas dans le secteur de la médecine d'assurance sociale.

Seuls les paramédicaux engagés au cours de l'année 2018 par un Organisme Assureur peuvent s'inscrire comme membre adhérent non cotisant

Les membres adhérents constateront que le programme et le mail de confirmation mentionnent le montant de 150 €. Nous devons encore adapter le programme.

Ne payez donc que le montant de 100 € (ne tenez pas compte du montant demandé de 150 €).

Voyez sur le site les [conditions d'affiliation](#).

En cas de problème, envoyez un mail à info@asma.social.

3. Calendrier des journées ASMA

*À partir de 2018, elles ont lieu le **mardi** (et non plus le mercredi)*

- ASMA : 13/03/2018 : journée ULG
- ASMA : 17/04/2018 : journée UCL
- ASMA : 15/05/2018 : Assemblée Générale
- ASMA : 13/11/2018 : journée ULB
- En outre : du 3 au 5/10/2018 : Congrès de l'UEMASS à Maastricht

4. Programme des activités de la WVV en 2018

Les membres de l'ASMA, en règle de cotisation pour l'année 2018 et qui sont intéressés par les activités de la WVV, trouveront l'information sur les activités de la WVV auxquelles ils peuvent participer gratuitement moyennant inscription sur le [site de la WVV](#).

Si vous souhaitez vous inscrire pour une [activité organisée par la WVV](#), il faut avoir complété au préalable votre profil de membre de l'ASMA et avoir payé la cotisation 2018 (voir ci-dessus). C'est seulement après que vous pouvez [vous inscrire](#) pour participer gratuitement à une activité de la WVV : vous utilisez votre user (adresse mail) et mot de passe (repris dans le mail de confirmation d'inscription comme membre de l'ASMA) dans la page "Activiteiten", clic sur "Inschrijven" et ensuite vous cochez les activités auxquelles vous souhaitez participer, à la page suivante vous devez cliquer devant "Overschrijving" (mais vous ne payez pas le montant indiqué), puis clic sur "Volgende" et vous recevez la page "Bedankt", ainsi qu'un mail de confirmation, mais vous ne payez toujours pas le montant indiqué.

5. Colloque organisé par la SSST

La Société Scientifique Santé au Travail nous informe :

["Ethique, responsabilité, secret, conflits de valeurs en santé au travail"](#), colloque organisé le 4 mai 2018 à Beez.